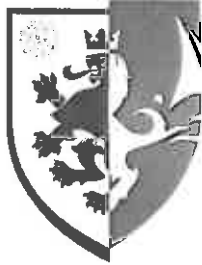


VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS

A Bormes les Mimosas, le 22 mars 2017



**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 mars 2017  
EN SALLE DU CONSEIL A 18H00, SOUS LA PRESIDENCE  
de Monsieur François ARIZZI, MAIRE**

Date de la convocation : le 01 mars 2017.

ORDRE DU JOUR

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
29	24	29

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE HUIT MARS à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 01 mars 2017.

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATTO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

POUVOIRS :

Mme Marianne LE MEUR à M. Philippe CRIPPA

M. Bernard BACCINO à M. François ARIZZI

Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI

M. Aurélien MOIGNARD à M. Jérôme MASSOLINI

M. André DENIS à Mme Rania MEKERRI

MONSIEUR LE MAIRE déclare la séance ouverte à 18 H 00.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,

MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**MADAME MAGALI TROPINI**, 2ème adjointe, est désignée à l'unanimité à **29 voix pour**, comme secrétaire de séance.

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (M. VINCENT AMIET)** est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance à l'unanimité à **29 voix pour**.

**APPROBATION** du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2017 : **UNANIMITE (29 POUR)**

\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse

**COMMUNICATIONS DES ELUS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote du rajout d'un projet de délibération intitulée

- « *marchés de prestations d'assurances – adhésion à un groupement de commandes* ».

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

La délibération est ajoutée à ce Conseil municipal à la 19<sup>ème</sup> position.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inverser les projets de délibération n°1 et n°2 pour permettre de commencer la séance par le débat d'orientation budgétaire, ce qui est accepté ;

**ORDRE DU JOUR**

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/AC/CM – n°2017/03/29 - OBJET : VOTE DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

- COMMUNE
- ASSAINISSEMENT
- EAU POTABLE
- REGIE DES TRANSPORTS
- SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
- SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1,

VU la Loi d'Orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**VU** la circulaire ministérielle N° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

**VU** les circulaires préfectorales du 14 décembre 2006 portant sur le rappel des règles budgétaires applicables à compter du 01 janvier 2006 et du 17 novembre 2016 portant sur le vote des budgets primitifs 2017 et le débat d'orientation budgétaire,

**VU** le règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé par ladite assemblée,

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**VU** le Rapport d'Orientation Budgétaire remis aux membres de l'assemblée délibérante à l'appui de la convocation à la présente séance,

**CONSIDERANT** que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et constitue une première étape du processus budgétaire,

**CONSIDERANT** que ce débat permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble et permet au Maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires qui seront traduits dans le budget primitif ainsi que d'informer le conseil municipal sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de son environnement socio-économique,

**CONSIDERANT** que l'assemblée doit prendre acte de la tenue de ce débat et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le rapport présenté par Monsieur le Maire et les débats d'orientations budgétaires,

**APRES** avoir entendu les observations de chacun, et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du Débat sur les Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2017 pour le budget principal de la Commune et pour les budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, de l'assainissement non collectif, des transports et du service extérieur des pompes funèbres sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire de la ville de BORMES LES MIMOSAS telles qu'exposées dans la note de synthèse ci-jointe.
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du VAR,

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

Monsieur le Maire commence le débat par une présentation :

*« La tenue du DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, conformément au code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif.*

*Il permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de notre commune.*

*Nous voterons le BP 2017 en avril. Dans un souci de simplification, le budget sera voté en une seule fois. Il n'y aura pas de budget supplémentaire... En cas de besoin, il sera proposé en cours d'année de voter une ou plusieurs décisions modificatives.*

*Je reviens tout d'abord sur le contexte général.*

*En France, l'économie ne devrait pas sortir de sa torpeur en 2017. La croissance a terminé fin 2016 à 1,2% sur l'ensemble de l'année, au lieu des 1,6 % annoncés. L'activité devrait se poursuivre sur un rythme modéré en 2017 grâce à la bonne tenue de la consommation, de l'investissement et des exportations. On devrait atteindre les 1,3% en fin d'année, un score à peu près identique à celui de 2016. Bref, le redémarrage économique de notre pays s'annonce assez poussif.*

*Par ailleurs, le plan d'économies de 50 milliards sur les années 2015-2017 annoncé par le Gouvernement se poursuit. Il s'inscrit dans le cadre de l'engagement de réduction du déficit public à 3%. Mais cet effort de redressement des comptes publics repose principalement sur les collectivités territoriales, donc sur les communes. Ce sont elles les premières impactées. Sur la période 2014-2017, la perte cumulée de recettes sur 4 ans est de 15,8 milliards d'euros pour les communes.*

*Et les choses n'iront pas en s'arrangeant : la baisse des dotations de l'Etat devrait se confirmer encore cette année (-7% pour la Dotation globale de fonctionnement, -8% pour le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée)*

*Malgré un contexte économique morose et un désengagement d'une ampleur sans précédent de l'Etat depuis 2014, notre commune obtient de bons résultats grâce à une gestion saine et rigoureuse de ses finances.*

*Et cela, sans augmentation du taux de fiscalité locale comme nous nous y étions engagés. C'était l'une de mes promesses de campagne, nous la respectons. C'est le 4ème budget consécutif, que je vais vous proposer de voter, sans augmentation de la fiscalité et - je le redis et je le répète - tous nos efforts seront fournis pour qu'il n'y en ait pas jusqu'en 2020 ! J'ai repris ma première taxe d'habitation, en 1981 et je me suis rendu compte qu'un mandat sans augmentation de fiscalité, cela n'est pas arrivé depuis 1983 ! Ainsi, si nous tenons cette voilure nous pourrions rendre aux borméens des comptes propres.*

*Mais pour autant, ne nous le cachons pas, il va falloir poursuivre nos efforts auprès des services. En 2017, je le rappelle, nos finances auront été amputées de 2 millions d'euros par rapport à 2013. C'est énorme ! Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, ne cesse d'augmenter chaque année (87.000 euros en 2014 ; 262.000 euros en 2016 !) et nous verrons les chiffres pour 2017 qui sont aussi en hausse ! Nul doute enfin que - dans un contexte politique et économique aussi difficile qu'incertain - nous devons encore faire face à plusieurs imprévus.*

*Je tiens donc à ce que nous restions vigilants parce qu'une ville qui maîtrise sa gestion financière est une ville qui garde la maîtrise de son destin. Par conséquent, restons prudents dans nos choix et nos investissements ».*

Monsieur le Maire reprend ensuite le rapport d'orientation budgétaire en commençant par la situation de la collectivité. Il insiste sur la faible augmentation des charges de personnel (1,52 %) en comparaison de l'augmentation de plus de 5 points par an sous la précédente municipalité et ce, malgré l'augmentation du point d'indice de 0,6 % en 2016.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

S'agissant de l'épargne communale, Monsieur le Maire indique que l'augmentation de l'épargne de gestion est de 270 000 €, ainsi que l'épargne brut de plus de 300 000 €.

Monsieur le Maire signale la présence cette année de graphiques.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que sur les trois taux votés par la commune, soit la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti, la pression fiscale à Bormes est bien en deçà de la moyenne nationale et bien en dessous de la moyenne des communes constituant la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Il déclare alors que si la municipalité continue comme cela, les borméens bénéficieront d'une gestion correcte. Ainsi, il insiste sur le fait qu'en 2017, la fiscalité restera inchangée par rapport à 2016, 2015 et 2014.

Monsieur le Maire pointe la baisse du concours de l'Etat dans la commune avec une baisse continue de dotation de l'ordre de 1 million d'euros par an, ces quatre dernières années.

Concernant les dépenses de fonctionnement et plus précisément les charges de personnel, Monsieur le Maire ajoute qu'il faut bien assurer le déroulement des carrières des fonctionnaires, soit l'avancement d'échelon qui est systématique pour une partie de notre personnel communal et les quelques promotions qu'il y a dans la collectivité.

Monsieur le Maire affirme qu'en 2017, il y aura encore une augmentation du point d'indice de 0,6 % ainsi que la mise en application du Parcours Professionnel Carrière Rémunération qui change la donne, rendant par exemple obligatoire les délais minimum lors de changement d'indice.

Monsieur le Maire parle ensuite des autres charges de gestion courante, poste qui a connu une diminution en 2016 en raison de la réduction des frais de participation au SDIS, venant d'une renégociation à la baisse avec la présidente du SDIS. Au contraire, Monsieur le Maire signale que les participations aux syndicats intercommunaux sont en augmentation.

Concernant nos recettes d'investissement, Monsieur le Maire reprend le rapport d'orientation budgétaire en indiquant que la cession de l'actif correspond à la vente de l'office du tourisme, office du tourisme qui est maintenant propriétaire de ses murs.

Monsieur le Maire indique qu'en fonction des besoins et de la réalisation des projets, il est possible mais pas certain qu'il soit proposé à l'assemblée de contracter un emprunt, au vu des taux. Monsieur le Maire décrit ensuite les deux graphiques de la section Recettes d'investissement.

Monsieur le Maire décrit les dépenses d'investissement en décrivant les différents projets. Puis Monsieur le Maire signale que l'éclairage public continuera à être rénové notamment avenue de la Mer, où la première tranche a été terminée avec des lampadaires à leds qui sont très ergonomiques et très peu gourmands en énergie. Monsieur le Maire poursuit la description des investissements en particulier en ce qui concerne la tribune du stade Henri DELON qui sera financée selon les souhaits de Monsieur le Maire en 2018. Monsieur le Maire termine la description de cette section en parlant des opportunités foncières à bas prix qui sont rares.

Monsieur le Maire poursuit en déclarant que la municipalité est dans le dur de nos investissements, ce qui implique une gestion des budgets au plus près dont le fonctionnement, sans dépenser ce que la collectivité n'a pas. Il indique que la municipalité s'est garantie des marges de manœuvre, malgré un équilibre financier très difficile. Par ailleurs, il signale que la commune n'est pas à l'abri d'une décision de l'Etat visant à diminuer les dotations. Monsieur le Maire énumère le projet de suppression de la taxe d'habitation remplacée par une somme forfaitaire. Il indique que c'est à la collectivité d'être vigilant et qu'il faut continuer dans la même direction, soit proposer aux borméens des investissements sans augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de poser les questions sur le budget principal.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

Monsieur Joël BENOIT prend la parole pour apporter quelques remarques et suggestions. Il commence par signaler, que sur la présentation générale, les graphiques sont une bonne idée qui donne une vision synthétique en un seul coup d'œil. Il poursuit en indiquant qu'un certain nombre de ratio sont également intéressants à connaître.

Monsieur BENOIT signale les dépenses réelles de fonctionnement sont de 2 105 euros par habitant et les recettes réelles de fonctionnement sont de 2 142 euros par habitant. Le conseiller municipal explique que quand la collectivité encaisse 2 142 euros, elle dépense 2 105 euros ; il reste donc 37 euros par habitant et par an.

Il indique que la dette par habitant était de 1 474 euros et passe en 2017 à 1 422 euros. Il poursuit en indiquant que la moyenne de la strate, c'est 881 euros et en déduit qu'il convient de ne pas l'alourdir davantage.

Concernant les dépenses de personnel, Monsieur BENOIT indique que l'on est tout à fait d'accord avec la municipalité dans l'idée de ne pas renouveler tout le monde.

Concernant l'évolution de l'épargne communale, Monsieur BENOIT indique une différence entre ce qui est écrit et le graphique concernant l'épargne nette.

### CORRECTION DE LA DGS DANS LE COMPTE RENDU :

*Effectivement, une erreur s'est glissée dans le graphique de la page 3 du Rapport d'orientation budgétaire. L'augmentation de l'épargne nette est de + 181 601,74 euros passant 402 588,82 € en 2015 à 584 190,56 € en 2016. L'erreur a été corrigée dans le graphique avant l'envoi en préfecture pour le contrôle de légalité.*

Monsieur BENOIT signale que le graphique ne prend en compte que les trois dernières années (2014-2015-2016) et qu'il serait intéressant d'avoir les deux précédentes. Monsieur le Maire acquiesce en répondant que l'on peut le faire sur tous les items.

Monsieur BENOIT poursuit en indiquant que sur les recettes de fonctionnement, on est tous d'accord pour déplorer le désengagement de l'Etat, l'augmentation du prélèvement de péréquation et au contraire, on apprécie beaucoup la stabilité des taux des impôts locaux.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le conseiller municipal constate aussi la faible et inévitable augmentation de 1,52 % qui est liée à l'augmentation inévitable du point, des charges sociales et du glissement vieillesse technicité.

Monsieur BENOIT rappelle que la majorité s'était engagée à réduire le nombre d'agents municipaux par renouvellement incomplet de tous les départs en retraite, signalant que c'est un processus qui est lent. Il indique qu'il serait intéressant de savoir chaque année au moment des débats, l'évolution du nombre des agents de la commune. Il ajoute que cela permettrait à chacun de juger de l'efficacité et de la réalité de la démarche.

Monsieur BENOIT continue en s'interrogeant sur ce que la mutualisation dans le cadre de la collaboration avec la commune voisine du Lavandou à travers la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, fait gagner à la commune comme emploi, tout en indiquant que cela va être lent mais qu'il y aura un gain. Monsieur le Maire répond que la communauté de communes n'a que deux employés, le directeur général des services et sa secrétaire mais il ajoute qu'avec le transfert de compétences de plus en plus important, il est inévitable qu'il va falloir que la communauté de communes grossisse en nombre d'agents, et il faudra s'interroger comment la commune de Bormes gèrera cette mutualisation. Il poursuit en indiquant qu'à ce jour dans les Etablissements publics de coopération intercommunale, on a rarement vu une diminution des effectifs au global, et que cela provoque une augmentation des effectifs. Monsieur le Maire signale qu'il ne faudra pas que l'on fasse de même et que la réduction des effectifs du bloc communal sera très longue.

Concernant la maîtrise de la dépense salariale, Monsieur le Maire tient à préciser que la collectivité a besoin de fonctionnaires, mais peut-être de manière différente car la manière de travailler et les compétences changent et que les services doivent aussi évoluer. Il rappelle que les départs en retraite ne sont pas non



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

plus très nombreux et que par ailleurs, il peut y avoir une évolution de la manière de fonctionner de la fonction publique territoriale. Il poursuit en indiquant que la municipalité travaille aussi avec des contractuels comme pour le service jeunesse ou les emplois de ménage quand cela est possible. Monsieur le Maire conclut en disant que c'est un travail de longue haleine qui se voit sur une dizaine ou une quinzaine d'années et qui peut être anéanti sur la moitié d'un mandat.

Monsieur BENOIT indique que l'on ne peut pas juger uniquement sur la masse salariale puisque les qualifications évoluent aussi concernant les agents au sein des communes. Monsieur le Maire confirme que les qualifications des agents augmentent et leur traitement aussi.

Le Docteur Isabelle CANONNE intervient pour évoquer que dans le cadre de la collaboration avec le Lavandou, les centres multi accueil des deux communes souhaitent s'organiser pour alterner l'une et l'autre des périodes de fermeture sur les périodes de Noël et de grandes vacances pour permettre d'étaler plus longuement les congés des agents, bien que cela soit difficile à mettre en œuvre ; tout cela permettant d'apporter une offre à la demande des borméens et des saisonniers.

Monsieur le Maire ajoute qu'au niveau des charges salariales, les efforts qui ont été faits les trois dernières années en diminuant le nombre de saisonniers dans les services techniques, les espaces verts et à la police municipale pour le même service, cela a accru la charge de travail pour les agents titulaires. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut remercier ces derniers et qu'il ne souhaite pas les stigmatiser.

Monsieur BENOIT enchaîne sur les investissements. En matière de recettes, il salue le département et la région pour leurs subventions, ainsi que la communauté de communes pour les fonds de concours. De plus, il espère que la DETR exaucera nos dernières demandes. Puis Monsieur BENOIT évoque l'hypothèse du recours à l'emprunt. Il indique que le compte administratif fait apparaître que la marge de manœuvre est assez mince. D'autre part, il évoque que la dette par habitant est à un niveau qu'il faut mieux ne pas élever car la commune est à un niveau supérieur de la moyenne de la strate. Monsieur BENOIT rappelle que les recettes par habitant à Bormes sont relativement élevées. Monsieur le Maire déclare alors qu'il est difficile de comparer avec les communes de la même strate car nos recettes par habitant sont supérieures à celles de la strate.

Monsieur BENOIT évoque ensuite l'annuité stabilisée qui va diminuer. Il signale ainsi le nombre d'années qu'il reste à encourir avant tout nouvel engagement. Il dit alors que 2024 marque une première baisse mais qu'il faut attendre 2030 pour avoir une baisse significative du montant de l'annuité, ce qui est assez lointain. Monsieur BENOIT rappelle que l'emprunt n'est que de l'impôt en sursis et qu'il ne faut pas laisser aux suivants une charge trop lourde. Il continue en disant que bien que la majorité peut se targuer de ne pas avoir augmenté les impôts pendant plusieurs années, ceux qui succéderont, seront obligés de le faire. Il ajoute que ceux qui succéderont seront peut-être la même majorité. Il termine son propos en invitant la majorité à la prudence en matière budgétaire.

Monsieur BENOIT rajoute un élément sur l'informatique en parlant de son interrogation sur la « full demat ». Il indique qu'un candidat à la présidentielle parle d'absence de culture française mais qu'il ne faut pas lui donner raison. Monsieur BENOIT indique que ce propos est pour détendre l'atmosphère, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond qu'il peut lui faire confiance.

Monsieur le Maire enchaîne sur la possibilité d'emprunt en insistant sur le fait que nos charges de fonctionnement sont maîtrisées, que les recettes augmentent et que comme nos projets d'investissement sont assez importants, il n'est pas évident de tout faire en autofinancement, même si pour l'instant, la municipalité y arrive. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale n'a absolument pas alourdi la dette et les charges, bien au contraire, et que par ailleurs, l'équipe municipale hérite d'une situation qui est ce qu'elle est.

Monsieur le Maire invite les autres conseillers municipaux à participer au débat.

Le Docteur Isabelle CANONNE prend la parole pour expliquer qu'elle a fait un comparatif par rapport à 2015 et 2016 sur les recettes Multi-accueil. Elle indique que pour 2014, à l'arrivée de la nouvelle municipalité, la situation du MAC n'était pas du tout saine puisque le taux d'occupation frôlait les 70 %, ce qui avait un impact

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

sur les dotations de la CAF, qui sont en fonction de ce taux d'occupation. Elle ajoute qu'à moins de 70 %, la CAF peut arrêter les prestations.

Concernant le travail qui a été fait sur les recettes, le Docteur CANONNE indique que l'on est passé des prestations CAF de 2015 à 2016 par un + 146 893 euros. Elle indique qu'il faut signaler le travail des équipes avec notamment un taux d'occupation augmentant, jusqu'à frôler les 82 % en début d'année 2017, ce qui a permis d'obtenir ces recettes supplémentaires. Elle poursuit son explication en indiquant que les équipes ont réalisé du phoning, soit appeler systématiquement les parents d'enfants qui sont en accueil temporaires, tout cela permettant de nouvelles recettes qui ne diminueront pas si le nécessaire est fait. Néanmoins, elle nuance son propos en indiquant que l'on ne peut pas aller à plus de 85 % d'occupation car il y a des impondérables comme des enfants malades. Elle ajoute qu'elle pense que sur certains dispositifs, il y a les moyens de bonifier nos recettes.

Concernant des budgets annexes, M. le Maire annonce qu'ils se portent bien.

Il indique qu'en assainissement, il y a un accroissement de recettes qui est essentiellement dû à la prise en compte sur l'exercice 2016 du calcul de la PAC des années 2014, 2015 et 2016. En section d'investissement, Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des travaux notamment le chemisage de la ruelle du moulin au village ce qui a permis de régler l'odeur d'égout qui durait depuis des années ainsi que des travaux au niveau du pont du batailler et des réseaux d'eau et d'assainissement au niveau de la STEP.

Monsieur le Maire ajoute que c'est la même chose au niveau du budget eau potable, avec, cette année, concernant l'investissement, des travaux au niveau de la Gare. Il ajoute qu'il y a eu une grosse dépense en 2016 qui est dû au recalibrage du ruisseau de la Blèque de l'ordre de 100 000 €.

Concernant les transports, Monsieur le Maire indique que cela évolue de la même manière, avec la vente de deux bus pour 32 000 € et l'acquisition d'un bus pour 100 000 €. Cette année, Monsieur le Maire indique que l'on prévoit d'en changer un autre, ou que cela sera peut-être reporté en 2018 si cela est possible.

Concernant les pompes funèbres, Monsieur le Maire signale qu'il n'y a rien de particulier à part des travaux de consolidation au cimetière des murs du carré n°5.

Monsieur le Maire termine par l'assainissement non collectif qui continue à se financer et Monsieur le Maire déclare que ces budgets annexes sont sains comme le budget de la commune.

Concernant l'assainissement, M. le Maire indique que la municipalité a continué l'assainissement du quartier de la Verrerie avec une première tranche qui est bien entamée et une seconde dans la foulée pour raccorder tout le gravitaire descendant de la Verrerie. Il ajoute qu'il y aura encore à réaliser en 2018 ou/et 2019 la partie relevage, une traversée de route, et une récupération de l'assainissement des habitations sur le chemin de Maudroume.

Monsieur Claude FAEDDA interroge Monsieur Jérôme MASSOLINI pour savoir s'il y a un projet pour amoindrir les odeurs de la station de la route du Bénat. Monsieur le Maire intervient alors en tant que Président du SIVOM qui gère la station d'épuration et indique que le SIVOM est en train de travailler avec la société OTV avec laquelle on a signé un protocole d'accord concernant un gros contentieux. Concernant les odeurs, il indique que c'est assez compliqué quand il s'agit d'une station d'épuration et que des travaux ont déjà été faits.

Monsieur le Maire continue sur la station d'épuration en indiquant qu'il y a deux ans des ruches ont été installées par un apiculteur, ces ruches produisant du miel. Ainsi, Monsieur le Maire indique que la SAUR a offert à la commune, la récolte 2016 dont un pot est offert à chaque conseiller municipal.

La délibération est présentée par Monsieur Jérôme MASSOLINI.

### FAVA/AC – N°2017/03/30 - OBJET : SORTIE DE L'ACTIF COMMUNAL DE 3 VEHICULES – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de sortir de l'inventaire communal, pour mise en vente aux enchères, les matériels de transport suivants :

- 1 véhicule Peugeot Partner immatriculé 5089 YX 83 acquis le 22 décembre 1997 sur le budget communal pour un montant total de 11 519,62 €, destiné au service technique, n° d'inventaire





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

TRAN1997COM006. Sans Valeur Nette Comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et devenu obsolète il doit être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente aux enchères à compter du 15 mars 2017.

- 1 camion grue Iveco Immatriculé 17 BGJ 83 acquis le 17 juin 2009 sur le budget communal pour un montant total de 49 101,00 €, destiné au service technique, n° d'inventaire TRAN2009COM005. Sans Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2017, son utilisation en baisse ne justifiant plus le coût d'entretien, il doit être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente aux enchères à compter du 15 mars 2017.
- 1 élévateur nacelle Mercedes immatriculé 47 AKJ 83 acquis le 18 juillet 2002 sur le budget communal pour un montant total de 69 235,81 €, destiné au service technique, n° d'inventaire TRAN2002COM004. Sans Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2017 et devant être remplacé par un véhicule plus récent il doit être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente aux enchères à compter du 15 mars 2017.

Il vous est donc proposé :

1. De retirer de l'inventaire ces véhicules pour mise en vente aux enchères.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

1. De retirer de l'inventaire, pour mise en vente aux enchères, les matériels de transport suivants :
  - 1 véhicule Peugeot Partner immatriculé 5089 YX 83 acquis le 22 décembre 1997 sur le budget communal pour un montant total de 11 519,62 €, destiné au service technique, n° d'inventaire TRAN1997COM006. Sans Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2017 et devenu obsolète il doit être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente aux enchères à compter du 15 mars 2017.
  - 1 camion grue Iveco immatriculé 17 BGJ 83 acquis le 17 juin 2009 sur le budget communal pour un montant total de 49 101,00 €, destiné au service technique, n° d'inventaire TRAN2009COM005. Sans Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2017, son utilisation en baisse ne justifiant plus le coût d'entretien, il doit être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente aux enchères à compter du 15 mars 2017.
  - 1 élévateur nacelle Mercedes immatriculé 47 AKJ 83 acquis le 18 juillet 2002 sur le budget communal pour un montant total de 69 235,81 €, destiné au service technique, n° d'inventaire TRAN2002COM004. Sans Valeur Nette Comptable au 1er janvier 2017 et devant être remplacé par un véhicule plus récent il doit être sorti du patrimoine de la Commune pour mise en vente aux enchères à compter du 15 mars 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. Jérôme MASSOLINI**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**Commentaires :**

Monsieur Jérôme MASSOLINI présente la délibération succinctement.

La délibération est présentée par Monsieur Le Maire.

**FAVA/CM – N°2017/03/31 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – DOSSIER FRAT 2017**

La région Provence-Alpes-Côte-D'azur propose aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement, le FRAT signifiant Fonds régional d'aménagement du territoire.

La vocation du FRAT est de faciliter l'obtention de subventions régionales pour financer des opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie et au développement local. Le FRAT participe au financement de projet d'investissement avec maîtrise d'ouvrage communal.

Il n'est possible de déposer qu'un dossier FRAT par an pour une commune. Ce fonds régional est doté de 8 millions d'euros par an.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer le dossier FRAT 2017 suivant :

Espace Jeunesse, Culture & Emploi	Coût (en euros HT)
Travaux	1 135 000
MOE	108 000
<b>Total</b>	<b>1 243 000</b>

Le taux d'intervention du FRAT est de 30 % maximum de la dépense subventionnable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier FRAT 2017 ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

Monsieur le Maire présente la délibération en expliquant qu'il y a de nombreuses autres demandes de subventions pour ce conseil.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

La délibération est présentée par Madame Christiane DARNAULT.

**FA/VA/CM – N°2017/03/32 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS GLOBALISEES AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL (TOURISME) – ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de la municipalité de proposer aux Borméens une offre d'animation tout au long de l'année et non plus uniquement lors de la saison estivale.

Pour atteindre cet objectif, avec le concours du Conseil Départemental du Var en 2017, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du tableau ci-dessous qui confirme l'effort financier de la commune pour maintenir et développer ces manifestations.

MANIFESTATIONS	COUTS
MIMOSALIA	27 000,00 €
SPORTS EN LUMIERE	80 000,00 €
BORMES MEDIEVAL	56 700,00 €
LA NUIT DU LIVRE	3 000,00 €
FETES DE NOEL	30 500,00 €
LA FEMME, LE VIN ET LA GOURMANDISE	23 500,00 €
ANIMATIONS ESTIVALES	59 500,00 €
FIESTA	29 500,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>309 700,00 €</b>

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention globalisée auprès du Conseil Départemental pour parfaire le financement de ces animations.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONFIRME** sa volonté de développer l'offre d'animation sur l'ensemble de l'année 2017.

**SOLLICITE** une subvention globale la plus élevée possible pour l'année 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Madame DARNAULT lit la délibération.

Monsieur Joël BENOIT s'interroge sur le coût important de l'évènement Sports en Lumière.

Monsieur le Maire signale qu'il y a des partenaires qui aident la collectivité. Par ailleurs, il précise que ce budget a été divisé par deux. Il précise que ce budget est quand même élevé car tous les prestataires d'animation qui viennent, ne le font pas gratuitement et qu'il y a un gros effort de fait sur la communication.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

Monsieur BENOIT souhaite apporter une idée en déclarant qu'il y a des conférences qui sont organisées l'Hiver, quand il n'y a pas beaucoup d'animations grâce à l'adjointe Catherine CASELLATO et que pour faire venir des conférences, il faudrait prévoir un budget supplémentaire car pour l'instant ces conférences sont de petite taille.

Madame CASELLATO signale que ce sont des conférenciers locaux.

Monsieur BENOIT signale aussi que les horaires des conférences à 20 H 30 sont trop tardifs.

Madame CASELLATO indique qu'elle a fait attention, entre les animations d'été et les fêtes de Noël, pour placer les conférences qui plaisent bien au-delà de la commune. Madame CASELLATO signale qu'il y a des événements tous les mois et qu'il y a aussi des conférences à thème au musée.

Monsieur le Maire répond à Monsieur BENOIT sur un budget supplémentaire pour les conférenciers en indiquant qu'il est possible à la commune de dégager une somme sans difficulté. Néanmoins, il signale qu'il faut faire attention aux dépenses de fonctionnement. Il ajoute qu'il félicite le service asso even et l'adjointe pour la qualité des animations proposées tout au long de l'année.

La délibération est présentée par Madame Magali TROPINI.

### FA/VA/CM/AM – N°2017/03/33 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - MANIFESTATION « SPORTS EN LUMIERE 2017 »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'importance de la manifestation « SPORT EN LUMIERE » qui se déroule chaque année, depuis 1999, sur la commune de Bormes-les-Mimosas, quartier de la Favière.

Cette festivité est organisée par la commune en collaboration avec l'Office de Tourisme. Elle connaît un important succès avec notamment le parrainage de champions nationaux et internationaux et la participation des associations sportives locales.

En 2017, comme les années précédentes, la commune de Bormes-les-Mimosas souhaite :

- Gérer l'organisation complète de cette manifestation en collaboration avec l'Office de Tourisme,
- Que celle-ci soit confirmée comme un des plus grands événements sportifs départementaux.

Il vous est demandé de solliciter une subvention, d'un montant le plus élevé possible, auprès du Conseil Départemental (DDJS) afin de parfaire le financement de cette opération dont le bilan prévisionnel s'élève à 80.000 €.

Le Conseil Municipal, ENTENDU l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE** de la transformer en délibération,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible afin de parfaire le financement de la manifestation « Sports en Lumière 2017 »,

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Magali TROPINI**

**Commentaires :**

Madame TROPINI présente la délibération et confirme que l'évènement Sports en Lumière a un impact dans toute la région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Monsieur Jacques BLANCO demande si le budget de subvention qui est de 80 000 €, comprend les sponsors. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que la part de prise en charge par les sponsors est égale, à peu près, à 20 % du budget totale de la manifestation. Il poursuit en signalant que les sponsors sont sollicités chaque année et que leur participation peut baisser. Ainsi, il répète qu'il faut, comme dans de nombreux domaines et dans de nombreuses manifestations, faire mieux avec moins.

La délibération est présentée par Monsieur Jérôme MASSOLINI.

**FA/VA/CM – N°2017/03/34 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (JARDINS FAMILIAUX) – OPERATION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME 2017**

Vu la délibération du Conseil Départemental n°A8 du 19 janvier 2009 relative aux modalités d'aides financières aux communes et groupements de communes en investissement,

Vu les élections municipales en date du 23 mars 2014,

Considérant le souhait de la nouvelle municipalité de modifier le programme d'investissement pour l'année 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance de l'opération suivante :

**JARDINS FAMILIAUX**

**Montant de l'opération : 110 000 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'opération **JARDINS FAMILIAUX** correspondant aux opérations d'investissement pour le programme 2017,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une aide financière aux communes et groupements de communes dans le cadre des opérations d'investissement pour le programme 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. Jérôme MASSOLINI**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**Commentaires :**

Monsieur Jérôme MASSOLINI présente la délibération.

Monsieur Jacques BLANCO demande la largeur de la route d'accès aux jardins familiaux. Monsieur MASSOLINI répond que cette route va être élargie dans le cadre du PRIF à 5 mètres.

Monsieur BLANCO demande si, pour les jardins familiaux, il s'agit de terre de vigne ou de terre végétale. Monsieur le Maire lui répond que c'est de la terre de vigne mais que les services vont apporter ce qu'il faut pour que les premières récoltes soient déjà importantes.

La délibération est présentée par Monsieur Jérôme MASSOLINI.

**FAVA/CM – N°2017/03/35 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ESPACE JEUNESSE, CULTURE & EMPLOI) – OPERATION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME 2017**

Vu la délibération du Conseil Départemental n°A8 du 19 janvier 2009 relative aux modalités d'aides financières aux communes et groupements de communes en investissement,

Vu les élections municipales en date du 23 mars 2014,

Considérant le souhait de la nouvelle municipalité de modifier le programme d'investissement pour l'année 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance de l'opération suivante :

**ESPACE JEUNESSE, CULTURE & EMPLOI**

***Montant de l'opération : 1 135 000 € H.T.***

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'opération **ESPACE JEUNESSE, CULTURE & EMPLOI** correspondant aux opérations d'investissement pour le programme 2017,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une aide financière aux communes et groupements de communes dans le cadre des opérations d'investissement pour le programme 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : M. Jérôme MASSOLINI**

**Commentaires :**

Monsieur Jérôme MASSOLINI présente cette délibération succinctement.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

La délibération est présentée par Madame Isabelle CANONNE.

**FA/VA/CM – N°2017/03/36 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (SOUFFLE D'ART) – OPERATION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME 2017 – PREVENTION SANTE CULTURE**

Vu la délibération du Conseil Départemental n°A8 du 19 janvier 2009 relative aux modalités d'aides financières aux communes et groupements de communes en investissement,

Vu les élections municipales en date du 23 mars 2014,

Considérant le souhait de la nouvelle municipalité de modifier le programme d'investissement pour l'année 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance de l'opération suivante :

**SOUFFLE D'ART**

Le projet « *Souffle d'Art* » est un projet particulièrement novateur qui va voir le jour dans les mois à venir.

Ce projet vise en effet, à terme, à créer un parcours de bien-être et à développer la prévention de la santé au milieu d'œuvres qui reliera à terme la "Pointe du Gouron" à la Favière jusqu'au château du village médiéval de Bormes les mimosas.

La grande originalité de ce projet repose sur l'idée d'un parcours non seulement sportif et ludique mais également une véritable invitation à la découverte culturelle et artistique.

Ainsi, tout au long de leur cheminement, petits et grands pourront découvrir des œuvres d'art réalisées par des artistes renommés mais également par différents partenaires locaux (écoles, associations...) et découvrir le village et ses richesses.

"Souffle d'art" sera ainsi vivant et évolutif, puisque certaines œuvres seront permanentes et d'autres temporaires.

L'idée directrice du projet est ainsi d'allier le sport, le jeu, le bien-être, la prévention de la santé, la culture et l'art. L'âme du projet est d'apporter l'art dans la rue tout en permettant de faire du sport en découvrant artistes et œuvres tout âge confondu.

Le projet s'inscrit dans le moyen terme et sera réalisé sur plusieurs années.

Le projet débutera par l'aménagement d'une première « boucle » à la Favière d'ici l'été 2017. Cet aménagement permettra de débiter à la « Pointe du Gouron » pour un parcours alliant une vingtaine d'agrès sportifs et de nombreuses œuvres d'art. Trois autres parcours seront ensuite créés (entre 2017 et 2020) et reprendront le principe de "boucles indépendantes" tout en étant reliées les unes aux autres.

Avec des parties accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux non-voyants, ces parcours favoriseront l'échange intergénérationnel et la cohésion familiale.

Des symposiums et journées à thèmes se dérouleront toute l'année sur le parcours en proposant aux borméens une participation active à un art à ciel ouvert comme la musique, le théâtre, le chant, la lecture, la peinture...

Le montant maximum des acquisitions et aménagements de la boucle 2017 sera de 90 000 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

**APPROUVE** l'opération **SOUFFLE D'ART** correspondant aux opérations d'investissement pour le programme 2017,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une aide financière la plus élevée possible aux communes et groupements de communes dans le cadre des opérations d'investissement pour le programme 2017 et à l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions pour la réalisation de ce projet et à répondre à tous les appels à projet publics et privés.

### **VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

### **Rapporteur : Mme Isabelle CANONNE**

#### **Commentaires :**

Le Docteur Isabelle CANONNE présente un power point. Elle indique que cela fait un an qu'un groupe de travail y œuvre, que ce projet est bien avancé maintenant et qu'il va voir le jour dans les années à venir.

Le Docteur Isabelle CANONNE détaille le power point en signalant que la première boucle de 2,2 Km se fera pour l'année 2017 avec l'installation une vingtaine d'agrès et d'œuvres d'art.

Le Docteur Isabelle CANONNE signale que d'autres boucles verront le jour jusqu'en 2020 en reprenant le principe de boucles indépendantes tout en étant reliées les unes aux autres par des parkings.

Concernant les œuvres d'art, l'adjointe au maire signale qu'une dizaine d'artistes ont répondu au cahier des charges précis répondant à la dimension sportive et artistique. Ainsi, elle indique que trois devis ont été présélectionnés.

Pour boucler le budget, le docteur CANONNE détaille l'ensemble des financements recherchés aussi bien publics que privés. Monsieur le Maire prend la parole pour signaler ce projet très novateur et qu'il faut être ambitieux dans ce projet. Il tient à remercier le groupe de travail qui a pris en compte de nombreux éléments pour mettre en place ce projet.

Le Docteur CANONNE remercie Charles MALOT pour le travail de confection du power point.

Monsieur Jacques BLANCO s'interroge sur la sécurité de ce projet pour savoir si tous les agrès sont sur le foncier qui appartient à la commune, ce à quoi le Docteur CANONNE répond par l'affirmative. Monsieur BLANCO poursuit en indiquant qu'il y aura des œuvres d'art fixes réalisés par des artistes, et s'interroge si une œuvre d'art est fauchée. Le Docteur CANONNE répond que cela a été pris en compte pour la rédaction des contrats et pour le placement des œuvres d'art à des endroits où il y a des caméras. Elle poursuit en indiquant que le seul endroit où il n'y a pas de caméra, sur la pointe du Gouron, l'œuvre d'art est volumineuse avec un socle qui pèse plus de 2 tonnes. Elle signale que le risque particulier est qu'elle soit taguée. Néanmoins, le Docteur CANONNE rassure l'assistance en signalant que les artistes se sont engagés à assurer la maintenance de nos œuvres pour les quarante ans à venir.





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

La délibération est présentée par Monsieur Jérôme MASSOLINI.

**FA/VA/CM – N°2017/03/37 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (TERRAIN SYNTHETIQUE) – OPERATION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME 2017**

Vu la délibération du Conseil Départemental n°A8 du 19 janvier 2009 relative aux modalités d'aides financières aux communes et groupements de communes en investissement,

Vu les élections municipales en date du 23 mars 2014,

Considérant le souhait de la nouvelle municipalité de modifier le programme d'investissement pour l'année 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance de l'opération suivante :

**TERRAIN SYNTHETIQUE**

**Montant de l'opération : 500 000,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'opération **TERRAIN SYNTHETIQUE** correspondant aux opérations d'investissement pour le programme 2017,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une aide financière aux communes et groupements de communes dans le cadre des opérations d'investissement pour le programme 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Jérôme MASSOLINI**

**Commentaires :**

Monsieur Jérôme MASSOLINI présente la délibération et ajoute que dans un souci d'économie, il est étudié la faisabilité de faire la découpe du synthétique et de distribuer des parties qui seraient données à des personnes intéressées.

Monsieur le Maire signale l'autre idée de son adjoint qui est de se servir de ce synthétique usé pour les allées des jardins familiaux.

La délibération est présentée par Monsieur Daniel MONIER.

**FA/VA/VH/CM - N°2017/03/38 - OBJET : CONVENTION COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS/COMITE D'ORGANISATION DU CORSO (C.O.C.) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Afin de poursuivre la politique de transparence entre la commune de BORMES LES MIMOSAS et les Associations, il vous est proposé de prendre connaissance de la convention à intervenir entre la

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

Commune de BORMES LES MIMOSAS et le Comité d'Organisation du Corso (C.O.C.). Cette convention portera sur les points suivants :

- Objet de la convention
- Mise à disposition d'installations municipales
- Entretien des installations municipales
- Subventions – Aides matérielles
- Usage des installations
- Inaccessibilité des droits
- Responsabilité de l'association
- Assurances
- Charges diverses
- Contrôle
- Conditions de fonctionnement
- Application de la convention
- Durée de la convention
- Caducité de la convention

**Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Bormes-les-Mimosas et le Comité d'Organisation du Corso (C.O.C.), annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. Daniel MONIER**

**Commentaires :**

Monsieur Daniel MONIER présente la délibération et fait une information sur le 79<sup>ième</sup> Corso qui s'est très bien passée. Il indique que la subvention de la Mairie est de 35 000 €, les divers sponsors ont rapporté 2 600 €, les subventions du Conseil départemental et régional ont rapporté chacune 8 000 €. Monsieur l'adjoint indique que l'on a fait cette année 9 268 entrées ce qui équivaut à 53 000 euros de recettes, le tout faisant une recette de 106 600 €. Il signifie par conséquent, que la subvention de la mairie n'est que de 35 % des dépenses de l'association du Corso.

Monsieur MONIER déclare qu'il s'agissait d'un très grand défilé de seize chars dont deux sont offerts par Le LAVANDOU accompagnés par douze groupes, le tout sous un soleil resplendissant.

Monsieur l'adjoint au maire termine en indiquant que pour ceux qui sont intéressés, le 80<sup>ième</sup> Corso s'organise déjà et les bénévoles sont les bienvenus.

Monsieur le Maire souhaite rajouter que le Corso s'organise par le biais d'une association permettant une organisation plus souple, mais néanmoins, il s'agit d'un évènement municipal. Ainsi, M. le Maire explique que quand il y a moins de recettes pour le Corso, c'est le devoir de la Mairie de compenser pour éviter de créer



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

un déficit pour l'association de bénévoles. Monsieur le Maire confirme que l'utilisation d'une association est beaucoup plus simple pour organiser un tel évènement que la régie municipale.

Monsieur Daniel MONIER signale que l'an dernier la recette n'était que de 10 000 €, entraînant 30 000 € de pertes, ce qui a entraîné 10 000 € de subventions supplémentaires pour conserver une manifestation de haut niveau.

Monsieur le Maire complète le propos avec la participation de la commune du Lavandou depuis trois ans, avec notamment les deux chars. Il ajoute que la commune de Bormes réalise un Corso illuminé le 31 juillet, ce qui amène une réflexion un peu plus poussée avec la commune voisine.

La délibération est présentée par Madame Christiane DARNAULT.

**FA/VA/CM - N°2017/03/39 - OBJET : CONVENTION COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS / ASSOCIATION "PLEIN V'ARTS" – MARCHES ARTISANAUX DIURNES BORMES VILLAGE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait d'autoriser l'association « PLEIN V'ARTS » représentée par son président en exercice, Monsieur Mickaël CLEMENT, à organiser des marchés artisanaux sur la place Saint-François à BORMES village.

Ces manifestations regrouperont des artisans d'art et des artistes ainsi que des producteurs ou leur représentant direct, tous membres adhérents de l'Association PLEIN V'ARTS.

L'organisation de ces marchés artisanaux diurnes sera entièrement gérée par l'association PLEIN V'ARTS, à la fois sur le plan technique et administratif.

**3 marchés artisanaux se dérouleront sur l'Esplanade St-François et en redescendant jusqu'au passage clouté devant la librairie-papeterie au village de BORMES LES MIMOSAS de 07h00 à 20h00 avec une ouverture au public de 09h00 à 20h00 aux dates suivantes :**

**Le dimanche 16 avril 2017, place Saint François  
Le dimanche 28 mai 2017, place Saint François  
Le dimanche 17 septembre 2017, Place Saint François**

Au titre de l'occupation du domaine public durant cette période, l'association PLEIN V'ARTS s'engage à verser à la commune de BORMES LES MIMOSAS la somme de **100€ par manifestation hors saison.**

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance de la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les conventions annexées à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

**DIT** que les crédits seront inscrits en recette de fonctionnement chapitre 70 article 70321.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Mme Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Madame Christiane DARNAULT explique que ce sont des conventions que l'on fait passer chaque année.

*La délibération est présentée par Madame Christiane DARNAULT.*

**FA/VA/CM - N°2017/03/40 - OBJET : CONVENTION COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS / ASSOCIATION "PLEIN V'ARTS" – MARCHES ARTISANALES NOCTURNES BORMES VILLAGE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait d'autoriser l'association « PLEIN V'ARTS » représentée par son président en exercice, Monsieur Mickaël CLEMENT, à organiser des marchés artisanaux sur la place Saint-François à BORMES village.

Ces manifestations regrouperont des artisans d'art et des artistes ainsi que des producteurs ou leur représentant direct, tous membres adhérents de l'Association PLEIN V'ARTS.

L'organisation de ces marchés artisanaux nocturnes sera entièrement gérée par l'association PLEIN V'ARTS, à la fois sur le plan technique et administratif.

**ONZE NOCTURNES ARTISANALES, tous les mardis de mi-Juin à fin-Aout, soit :**

- les 20 et 27 juin 2017,
- les 4-11-18 et 25 juillet 2017,
- les 1-8-15-22 et 29 août 2017,

**de 14h30 à 0h30 avec une ouverture au public de 17h00 à 23h30, sur l'Esplanade St-François et en redescendant jusqu'au passage clouté devant la librairie-papeterie au village de BORMES LES MIMOSAS**

Au titre de l'occupation du domaine public durant cette période, l'association PLEIN V'ARTS s'engage à verser à la commune de BORMES LES MIMOSAS la somme de **200€ par manifestation estivale nocturne.**

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance de la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les conventions annexées à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

**DIT** que les crédits seront inscrits en recette de fonctionnement chapitre 70 article 70321.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Madame Christiane DARNAULT décrit la délibération rapidement.

La délibération est présentée par Madame Christiane DARNAULT.

**FA/VA/CM - N°2017/03/41 - OBJET : CONVENTION COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS / ASSOCIATION « FDA ORGANISATION »**

Rendez-vous incontournable des amateurs d'objets anciens et des collectionneurs à la recherche de pièces rares, l'édition 2017 du marché professionnel de brocante sera proposé à Bormes les Mimosas, sur l'esplanade Saint François les 22 et 23 avril 2017 et les 23 et 24 septembre 2017.

Placée sous l'égide de l'association « **FDA ORGANISATION** » cette manifestation regroupera des exposants, lesquels proposeront une marchandise de qualité.

Dans ce contexte, il vous est proposé :

- de prendre connaissance de la convention à intervenir entre la commune et l'association « **FDA ORGANISATION** »,
- de vous prononcer sur les termes de cette dernière qui définit les modalités à intervenir entre la commune et l'association pour la gestion de la manifestation.
- d'autoriser Monsieur le maire à la signer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe à la présente délibération,

**DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2017 chapitre 70321 « droit de stationnement sur la voie publique ».

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

Madame Christiane DARNAULT présente la délibération sur la manifestation antiquités et belle brocante. Elle indique que cette année, la convention se fait avec l'association FDA organisation.

La délibération est présentée par Monsieur Jérôme MASSOLINI.

**FAVA/CM - N°2017/03/42 - OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS / ASSOCIATION TREMPLIN**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le code du travail,*

*VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif marchés publics, article 42 et son décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 25,*

*VU l'article L.5132-15 du code du travail qui définit les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et dispose qu'ils ont pour mission : d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable,*

*Considérant que les contrats conclus pour la mise en place d'un ACI ne sont pas soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence fixées par la réglementation des marchés publics (note n°2009-10504 en date du 30 octobre 2009 de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi),*

*Considérant en outre, que la note précitée fait également valoir que les structures porteuses des ACI ne peuvent être qualifiées d'opérateurs économiques, au sens de la jurisprudence (communautaire notamment) « eu égard à la nature de l'activité en cause et aux conditions dans lesquelles elles l'exercent »,*

*Considérant la liste limitative des structures énumérées par le code du travail (article R.5132-27) susceptibles de se voir confier cette mission, incluant notamment les communes, mais également certaines personnes morales de droit privé,*

*Considérant que l'association TREMPLIN remplit les conditions des articles R.5132-29 et suivants du code du travail, et qu'elle est bien susceptible de porter ces ateliers et chantiers d'insertion,*

*Considérant le souhait de la ville de Bormes les Mimosas de contribuer à l'effort d'insertion de jeunes fortement éloignés de l'emploi, notamment dans le domaine de la valorisation du patrimoine bâti et du domaine public,*

*Considérant la liste des prestations proposées dans le cadre d'un tel chantier d'insertion consistant principalement dans des travaux de rénovation et de mise en valeur du patrimoine,*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait de mettre en place un partenariat entre la Commune et l'association Tremplin pour la mise en place d'un chantier d'insertion dénommé « Restauration du Patrimoine Borméen » tout en l'intégrant dans une action de préservation du patrimoine local et la réalisation d'un aménagement paysager.

L'équipe de chantier, après consultation des services techniques de la commune, aura pour mission d'intervenir sur les zones du site définies ci-après :

- Restauration de la Chapelle Notre Dame de Constance :
- Restauration du Haut de la Calade



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

Le chantier de « Restauration du Patrimoine Borméen » concerne 8 parcours d'insertion pour des publics en situation d'exclusion sociale et professionnelle. Ces parcours viseront à terme le retour à l'emploi et pourront, selon la nature et la gravité des problématiques d'insertion, permettre des avancées tangibles en la matière.

L'association s'engagera également dans une démarche d'insertion locale dans notre bassin de vie.

La commune s'engage à verser à l'association Tremplin la somme de 37 950 € (trente-sept mille neuf cent cinquante euros pendant deux ans) afin qu'elle puisse mener à bien sa mission d'insertion dans la cadre de cette « Restauration du Patrimoine Borméen ».

Monsieur le Maire précise que cette association mettra à notre disposition, son savoir-faire et son expérience dans la recherche de financements complémentaires, mais aussi dans la définition d'autres projets de rénovation et de mise en valeur du patrimoine communal, en particulier dans le village  
Dans ce contexte, il vous est proposé :

- de prendre connaissance de la convention de partenariat à intervenir entre la commune et l'association « **TREMLIN** »,
- de vous prononcer sur les termes de cette dernière qui définit les modalités à intervenir entre la commune et l'association pour ce partenariat.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal**, entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe à la présente délibération,  
**DIT** que les crédits seront inscrits au BP.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. Jérôme MASSOLINI**

**Commentaires :**

Monsieur Jérôme MASSOLINI explique que l'association TREMLIN est une association d'insertion qui travaille beaucoup sur des projets de l'ouest toulonnais. Il continue en disant que cela permet à la commune de rénover à moindre coût, notamment nos monuments historiques tels Notre Dame de Constance, la Calade, voir plus tard, le moulin de la place Saint François où la tour de l'Horloge de la rue Carnot.

Monsieur l'adjoint au maire répète que c'est une très grande opportunité pour la commune avec l'aide à l'insertion professionnelle avec un engagement de trouver en priorité des demandeurs d'emploi sur le bassin de vie. Il indique que le coût sur la première opération est de 160 000 € sur un an et la commune ne règlera que 20 % de cette somme, soit autour de 35 000 €.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

Monsieur MASSOLINI précise que l'association TREMPIN travaille dans le respect des anciens matériaux avec des personnes d'encadrement qui sont spécialisés.

Monsieur le Maire ajoute que l'association travaille en collaboration avec les ABF (association des bâtiments de France) et qu'il faudra un permis pour cette opération.

La délibération est présentée par Madame Magali TROPINI.

### FA/PG/VA/CG - N°2017/03/43 - OBJET : MANIFESTATION PARCOURS DU COEUR A L'INITIATIVE DU CMJ

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du projet de manifestation « Parcours du cœur » ci-joint, organisée par le Conseil Municipal des jeunes en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet à l'initiative des commissions Prévention/Solidarité et Culture/Festivité du Conseil Municipal des Jeunes. Cette manifestation s'inscrit dans un projet national impulsé par la Fédération Française de Cardiologie. Elle a pour but de responsabiliser les jeunes pour devenir acteurs de leur santé et de leur faire découvrir les attitudes préventives contre les maladies cardiovasculaires.

1. Le parcours du cœur rassemble des ateliers sportifs, des stands de jeux et d'informations porteur chacun un message de prévention sur l'alimentation équilibrée, les bienfaits de l'activité physique et sportive régulière, la nocivité du tabac, l'importance de connaître les gestes qui sauvent
2. Ce Parcours du Cœur permet aussi :
  - ⇒ De mettre en valeur l'engagement citoyen par les jeunes
  - ⇒ De fédérer et mobiliser les écoliers et enseignants de l'école élémentaire et du collège autour des thématiques de l'activité physique, de la santé et du bien-être, de l'équilibre alimentaire, des méfaits du tabac, et de la solidarité.
  - ⇒ D'animer la vie locale autour d'un événement qui a du sens
  - ⇒ De sensibiliser les enfants à des enjeux majeurs de santé
3. Les élus de la commission culture du CMJ seront chargés, outre les stands d'improvisation théâtre et de jeux vidéo, de réaliser une œuvre artistique avec un message préventif qui sera présentée au concours national de la FFC. Les 1ers prix feront l'objet d'une mise en valeur relayée sur les sites internet et réseaux sociaux de la FFC. En juin, les auteurs se verront récompensés par la FFC.
4. Les enfants du CMJ souhaiteraient également tenter d'obtenir le label « Ma commune a du cœur ». La faisabilité de cette démarche sera déterminée par les délais et les critères de sélection imposés.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet annexé à la présente délibération relative à la mise en place d'une manifestation « Parcours du Cœur » en partenariat avec la FFC sur la prévention des maladies cardio-vasculaires à Bormes les Mimosas.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie





## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

**OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Magali TROPINI**

### **Commentaires :**

Madame TROPINI présente la délibération en insistant sur le fait que cela s'organise avec l'association française de cardiologie. Elle ajoute que les jeunes du CMJ souhaitent participer à cette opération pour faire connaître cette association et pour sensibiliser les jeunes sur toutes les pathologies cardio-vasculaires.

Madame l'adjointe au maire signale que la manifestation aura lieu à la salle polyvalente et que les collégiens seront invités.

La délibération est présentée par Madame Magali TROPINI.

**FA/PG/VA/CG - N°2017/03/44 - OBJET : SOIREE DJ EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LEA PRINCESSE ETERNELLE » A L'INITIATIVE DU CMJ DE BORMES LES MIMOSAS**

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du projet de manifestation « Soirée DJ » et de la convention avec l'association « Léa princesse éternelle » ci-joints, soirée organisée par le Conseil Municipal des jeunes en partenariat avec cette association.

Cette soirée s'inscrit dans une démarche de solidarité dans des délais d'urgence exceptionnels. A la demande de Monsieur le Maire, le CMJ a répondu présent à ce projet de solidarité à mettre en place dans les plus brefs délais. Les points importants de ce projet sont que :

1. Les jeunes conseillers sont « acteurs du projet », ils auront à charge l'affichage, la communication auprès de tous les jeunes (distribution de flyers), l'enregistrement de pré-inscriptions sur le temps méridien, la préparation de la salle, l'accueil du public lors de la soirée et le rangement de la salle.
2. Les parents d'un enfant ont proposé l'association « Léa princesse éternelle » qui les soutient dans leur parcours. Cette association encaissera toutes les recettes lors de la soirée et reversera les fonds à la Famille d'un enfant selon la convention établie : soit
  - \* Prix de l'entrée : 2 euros ;
  - \* Tarif buvette : 1 euro pour la bouteille d'eau, 2 euros pour une autre boisson et 1 euro pour une pâtisserie.
3. La manifestation aura lieu, salle Robert Ferrero, école de voile à la Favière, à Bormes les Mimosas ;
4. Les 16 jeunes conseillers du CMJ répondront présents à ce projet ;
5. Le nombre de participants est fixé à 200 jeunes maximum ;
6. L'équipe direction est composée d'Emmanuel Travi et Nathalie Aparicio ;
7. Les personnes encadrantes composées d'animateurs, d'agents internes bénévoles et d'élus de la commission jeunesse sont au nombre d'un encadrant pour 18 jeunes (selon la base de réglementation des NAP) ;
8. La tranche d'âge des borméens et lavandourains concernés par la manifestation comprend les CM1 jusqu'aux 3<sup>e</sup> ;
9. Un repas « sandwiches » est prévu pour l'équipe encadrante ;
10. Le matériel son et lumières est prêté et installé par les services techniques de la commune ;
11. Les horaires de la soirée sont de 20h à 23h ;
12. Une présence de la Police municipale sera demandée à l'entrée de la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de la manifestation « soirée DJ » à l'initiative du CMJ et la convention entre la Mairie de Bormes les Mimosas et l'association « Léa princesse éternelle ».

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Madame Magali TROPINI**

**Commentaires :**

Madame Magali TROPINI présente cette démarche de solidarité pour un jeune borméen. Elle précise que cette récolte de fonds se fera par l'intermédiaire d'une soirée DJ, les fonds étant récolté par une association qui reversera les fonds au jeune borméen.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM – N°2017/03/45 - OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS - COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS / CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'ordonnance N°2010-1307 du 28 octobre 2010 modifiée portant code des transports, le Département est compétant en matière d'organisation des services réguliers publics et notamment des transports scolaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-9 du Code des transports, le Département peut modifier par avenant tout ou partie de la convention pour l'organisation des transports scolaires sur la commune.

Vu la délibération n°2012/05/71 du 21 mai 2012, reçue en Préfecture le 01 juin 2012, portant convention relative à l'exécution des transports scolaires par la régie communale de Bormes les Mimosas pour le compte du Département,

Dans ce contexte, il vous est proposé de prendre connaissance de cet avenant qui a pour objet de modifier les indices appliqués pour la révision des prix des prestations de transport ont été modifiés suite à la suppression des anciennes séries des indices E, ERV et SERV par l'INSEE en décembre 2015.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant n°3 relatif aux indices E, ERV et SERV, joint à la présente délibération, de la convention d'organisation et de financement des transports N°CO 2012-1415 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

Monsieur le Maire présente succinctement cette délibération, ce qui ne provoque aucune question.

La délibération est présentée par Monsieur Philippe CRIPPA.

**FA/VA/CM - N°2017/03/46 - OBJET : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE LA BAIE DU GAOU BENAT**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il est saisi par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) par courrier reçu en Mairie le 14 février 2017, d'une demande de dérogation pour faire travailler les employés de l'**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE LA BAIE DU GAOU BENAT** le dimanche durant la période du 26 juin 2017 au 31 août 2017.

Le travail de dimanche sera assuré par deux des trois salariés concernés par roulement et selon le même horaire et la même durée (5 heures 50) que les autres jours. L'**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE LA BAIE DU GAOU BENAT** fait en sorte de conserver un repos hebdomadaire de 2 jours après 7 jours de travail consécutifs.

L'association Syndicale Libre des propriétaires du GAOU BENAT rappelle que cette organisation du travail repose sur le volontariat des salariés et que les horaires et le principe du roulement ont été choisis par eux-mêmes. Les employés préfèrent travailler aux heures fraîches de la journée et disposer de leur après-midi pendant les deux mois d'été les plus chauds. De plus, ils souhaitent aussi se partager, en fonction de leurs possibilités familiales, les heures supplémentaires et les majorations des dimanches qui les intéressent tous les trois.

Conformément aux dispositions de l'article L.3132-20 du Code du Travail, l'avis du Conseil Municipal doit être recueilli.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable à la demande formulée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : M. Philippe CRIPPA**

**Commentaires :**

Monsieur CRIPPA présente la délibération en précisant qu'elle revient chaque année.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/NC – N°2017/03/47 - OBJET : MARCHES DE PRESTATIONS D'ASSURANCES – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

Considérant la nécessité, pour la ville de Bormes les Mimosas, de disposer d'un marché d'assurances portant sur les différents risques qu'il convient de garantir (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et auto-missions, protection fonctionnelle des agents et des élus, navigation..) après avoir désigné au préalable un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation dudit marché,

Considérant que la majeure partie des communes composant la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures souhaite également disposer de ce type de prestations et qu'il apparaît opportun, dans ces conditions, de se regrouper en vue de créer un groupement de communes,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser un diagnostic ou une étude de faisabilité préalable (phase 1) au travers d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant à chaque collectivité de juger l'opportunité et l'intérêt pour elle de poursuivre la consultation,

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, chaque membre du groupement pourra décider de ne pas poursuivre la consultation,

Considérant qu'une convention doit être établie entre toutes les parties désignées ci-dessous, pour définir les modalités de fonctionnement du groupement ;

La commune de Bormes les Mimosas, représentée par son maire, François ARIZZI,

La Commune de Collobrières, représentée par son maire, Christine AMRANE.

Le CCAS de Collobrières, représenté par son Président, Christine AMRANE,

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures, représenté par son Président, Christine AMRANE,

La commune de La Londe les Maures, représentée par son maire, François de CANSON, coordonnateur,

Le CCAS de la Londe les Maures, représenté par son Président, François de CANSON,

La commune du Lavandou, représenté par son maire, Gil BERNARDI,

Le CCAS du Lavandou, représenté par son Président, Monsieur Gil BERNARDI,

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (Le Lavandou – Le Rayol Canadel), représenté par son Président, Monsieur Gil BERNARDI,

La commune de Pierrefeu du Var, représentée par son maire, Patrick MARTINELLI,

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, représenté par son Président, François de CANSON,

Vu l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, il est possible de constituer une commission d'appel d'offres propre au groupement de commandes. Elle est composée, pour chaque membre du groupement, d'un représentant titulaire et d'un suppléant élus parmi les membres à voix délibérative de sa commission d'appel d'offres ;

Le groupement prendra fin au terme du marché d'assurances en cas de décision de poursuivre à l'issue du marché d'AMO ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU L'EXPOSE DE M. LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'intégrer ce groupement de commandes ayant pour l'objet un marché de prestations d'assurances, et en conséquence,

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché d'assurances annexée à la présente délibération,



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**ACCEPTE** que la mairie de La Londe les Maures soit désignée coordonnateur du groupement de commandes,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention du groupement,

**DESIGNE** au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, les personnes suivantes :

- monsieur le Maire de Bormes les Mimosas, membre titulaire
- madame Christiane DARNAULT, membre suppléante

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les marchés et les avenants issus du groupement de commandes,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

Monsieur le Maire présente la délibération en indiquant qu'il s'agit d'une étude d'opportunité qui est lancée, lançant la possibilité à la commune de sortir de ce groupement si cela n'a pas d'intérêt financier.

Monsieur BLANCO signale que l'on pourrait rajouter le projet « Souffle d'art » dans les assurances, concernant la responsabilité civile et les dommages aux biens.

*La délibération est présentée par Monsieur Philippe CRIPPA.*

**FA/VA/LC – N°2017/03/48 - OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS LIES A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre 1<sup>er</sup> du statut général, la collectivité peut avoir recours aux agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à des fonctions liés à

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

des accroissements saisonniers d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

En conséquence, il est proposé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 -2° de la loi susvisée, dans les services suivants :

- **SERVICE TECHNIQUE :**

- 14 agents contractuels de catégorie C à temps complets pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de la voirie et des espaces verts de la commune, selon le détail ci-dessous :
  - ▷ 8 agents pour une période de 2 mois
  - ▷ 3 agents pour une période de 6 mois
  - ▷ 1 agent pour une période de 4 mois
  - ▷ 2 agents pour une période de 5 moisLe traitement sera calculé par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial. Sur nécessité de service les agents pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires.

- **SERVICE JEUNESSE :**

- 14 agents contractuels de catégorie C à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier pendant les vacances de printemps du 10/04/2017 au 23/04/2017.  
Le traitement sera calculé par référence au maximum à l'indice terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territoriale, en fonction des diplômes et responsabilités nécessités par le poste. Sur nécessité de service les agents pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires.

- **POLICE MUNICIPALE :**

- 10 agents contractuels de catégorie C à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie pour les durées suivantes :
  - ▷ 1 agent pour une période de 6 mois
  - ▷ 5 agents pour une période de 2 mois
  - ▷ 1 agent pour une période de 4 mois
  - ▷ 3 agents pour une période de 3 moisLe traitement sera calculé par référence au 1er échelon du grade de gardien de police municipale. Sur nécessité de service les agents pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Le Conseil municipal entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à recruter dans les conditions fixées ci-dessus, des agents contractuels pour exercer les fonctions correspondant à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activités.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget de la commune.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2017

**Rapporteur : M. Philippe CRIPPA**

### Commentaires :

Monsieur CRIPPA présente la délibération indiquant les services concernés et le nombre d'agents qui seront recrutés.

Madame PESTRE signale que quand des policiers sont engagés notamment en tant que contractuels, il faut s'assurer qu'ils aient bien compris qu'ils soient fermes mais aussi aimables avec les gens auxquels ils s'adressent. Monsieur le Maire signale que cette préconisation va être étendue à l'ensemble des agents ayant un contact avec la population.

Monsieur CRIPPA répond que, au vue de l'ingratitude de la fonction de policier, le respect est dans les deux sens. Monsieur BLANCO indique qu'il y a deux sortes de policiers, celui qui a de l'expérience et celui qui n'en a pas.

Monsieur le Maire reprend la parole pour dire qu'il est difficile de trouver des jeunes, et que les plus anciens doivent leur apporter leur expérience.

*La délibération est présentée par Monsieur Philippe CRIPPA.*

### FAVA/LC – N°2017/03/49 - OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR - EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion du Var en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements du département du Var qui le sollicitent.

Le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévus aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Chaque examen comprendra des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité.

Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agréé mandaté par la collectivité.

Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 12 mois, dans la limite totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.

- Pour les collectivités et les établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Monsieur le Maire indique que pour continuer de bénéficier de cette mesure il convient de signer la présente convention.

Le Conseil municipal entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var, ainsi que tous les actes subséquents à cette affaire.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. Philippe CRIPPA**

**Commentaires :**

Monsieur CRIPPA présente la délibération. Il précise que cette convention va permettre de connaître l'aptitude ou non des agents à la conduite de véhicules de mairie.

*La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.*

**FAVA/MF/PD - N°2017/03/50 - OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « AU CŒUR DU VILLAGE »**

Dans le cadre de l'Opération « Au cœur du Village », après étude des dossiers de réhabilitation, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Vu la délibération du Conseil Municipal du **24/09/2001** autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec le PACT-ARIM et définissant le programme d'intervention de réhabilitation avec la participation communale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du **18/02/2002** approuvant le règlement de l'Opération "Au cœur du village".

Vu la délibération du Conseil Municipal du **16/12/2002** autorisant Monsieur le Maire à signer la modification à la convention avec le Pact-Arim (Avenant n° 1),

Vu la délibération du Conseil Municipal du **24/11/2003** autorisant Monsieur le Maire à signer la modification à la convention avec le Pact-Arim (Avenant n° 2),

Vu la délibération du Conseil Municipal du **24/11/2003** modifiant le règlement de l'Opération « Au cœur du village »

Vu la délibération du Conseil Municipal du **31/05/2005** autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention Pact-Arim/commune pour 2005, 2006, 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal du **16/12/2007** autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention Pact-Arim/commune pour 2008, 2009, 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal du **24/01/2011** autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention Pact du Var/commune pour 2011, 2012, 2013,

Vu la délibération du conseil Municipal du **19/12/2013** autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention Pact du Var/Commune 2014,

Vu la délibération du conseil municipal du **21/01/2015** autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention Soliha Var/Commune 2015, 2016, 2017,





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

Vu la déclaration préalable n° 083 019 15 B0220 accordée le **08/02/2016**,

Vu la fiche de prescriptions en date du **05/01/2016**,

Vu l'attestation de conformité en date du **21/02/2017**,

Vu la déclaration préalable n° 083 019 15 B0187 accordée le **25/11/2015**,

Vu la fiche de prescriptions en date du **13/10/2015**,

Vu l'attestation de conformité en date du **21/02/2017**,

Il est proposé :

D'accorder une subvention d'un montant de :

- **3 673 €**, à la copropriété n° AA 133 représentée par **M. LENOIR**, propriétaire d'un immeuble sis 111 et 113 rue Carnot pour des travaux de ravalement des 2 façades.  
Total travaux : 18 169 euros HT
- **4 237 €**, à **M. WEBER**, propriétaire d'un immeuble n° AA 207-208-209 sis 2 rue Bessal et place du figuier pour des travaux de ravalement sur toutes les façades des 2 bâtiments.  
Total travaux : 21 930 euros HT

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOÏT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. Claude LEVY**

**Commentaires :**

Monsieur Claude LEVY lit la délibération.

*La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.*

**FAVA/MF/CQ - N°2017/03/51 - OBJET : ACQUISITION A L'AMIABLE A TITRE ONEREUX ET GRACIEUX D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BS n° 8p et BS n° 5p - ZONE ARTISANALE NIEL/SURLE**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension de la zone artisanale Niel/Surle, il est nécessaire d'acquérir, les terrains, correspondant aux emplacements réservés : **ER n° 110** : création d'un bassin de rétention (RET 7) et équipement public, **ER n° 109** : création d'une voie de desserte conformément au PLU modifié approuvé du 17/12/2015.

Il informe que M.DE FLORI Alain ou toute autre personne physique ou morale qui s'y serait substituée, est d'accord pour :

- Une cession onéreuse à la commune d'une partie du terrain, parcelle cadastrée section BS n° 8p d'une superficie d'environ 1004 m<sup>2</sup>, grevée par l'emplacement réservé n° 110 correspondant à la réalisation d'équipement public, pour un montant total de 50 200 €.

- Une cession gratuite à la commune d'une partie des terrains, parcelles cadastrées section BS n° 8p et BS n° 5 p, d'une superficie d'environ 291 m<sup>2</sup>, grevées par emplacement réservé ER n° 109 correspondant à la création d'une voie de desserte et de liaison de 8 m.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte notarié et de document d'arpentage sont à la charge de la Collectivité.

<u>PARCELLE</u>	<u>PROPRIETAIRE</u>	<u>SUPERFICIE D'EMPRISE</u>
BS n° 8p	M. DE FLORI	1 004 m <sup>2</sup>
BS n° 8p et BS n° 5p	M. DE FLORI	291 m <sup>2</sup>

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir à l'amiable à M.DE FLORI Alain ou toute autre personne physique ou morale qui s'y serait substituée :

- à titre onéreux, une partie de la parcelle cadastrée section BS n° 8p d'une superficie d'environ 1 004 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 50 200 €
- à titre gracieux, une partie des parcelles cadastrées section BS n° 8p et n° 5p d'une superficie d'environ 291 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique non recouvrable.

**AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer l'acte notarié reçu chez Maître BERNIE, Notaire au LAVANDOU.

**DIT** que les crédits sont inscrits au BS 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur Claude LEVY**

**Commentaires :**

Monsieur Claude LEVY lit la délibération.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.

**FA/VA/MF/PI - N°2017/03/52 - OBJET : SUPPRESSION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION (E.D.D.)  
ET VENTE DU TERRAIN COMMUNAL AO n° 213p**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une aliénation à un propriétaire mitoyen d'un tènement de terrain, à détacher d'une parcelle communale, il convient de procéder en amont à une rectification juridique immobilière de ce bien cadastré section AO n° 213 sise chemin du Pont.

Il précise que cette parcelle ainsi que la parcelle voisine, cadastrée section AO n° 214 sont soumises au régime de la copropriété.

En effet, lors de l'acquisition de ces terrains en 1989 et 1990, ces derniers avaient été, préalablement découpés en 2 lots respectifs par les vendeurs, suite à la réalisation d'un Etat Descriptif de Division (EDD).

Or, la Commune, propriétaire de tous les lots sur ces parcelles, souhaite leurs annulations par la rédaction d'un acte authentique de dépôt de pièces supprimant cet EDD.

Il annonce que par courrier en date du 23 août 2016, Monsieur Lucien DUPOUX, propriétaire riverain de la parcelle communale cadastrée section AO n° 213, souhaite acquérir une bande de terrain d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>, afin d'avoir un accès au chemin du Pont. Ce morceau de terrain n'a pas d'utilité pour la Collectivité, car pour partie, il se trouve en déclivité par rapport au terrain communal restant.

Il indique que ce terrain doit être divisé par la réalisation d'un document d'arpentage afin de détacher l'emprise à céder à Monsieur DUPOUX.

Après avoir saisi France Domaine, et après des négociations avec le demandeur, Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain, cadastré section AO n° 213p, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, pour un montant de 6.000,00 euros.

Il informe que les frais de géomètre et les frais de rédaction de l'acte de vente, en la forme administrative, sont à la charge du demandeur.

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 novembre 2016,

Vu le courrier de Monsieur DUPOUX Lucien, en date du 16 février 2017, donnant son accord sur le prix.

Vu le plan du géomètre en date du 21 février 2017.

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- de supprimer l'Etat Descriptif de Division des parcelles communales cadastrées section AO n° 213 et AO n° 214 sises lieudit « Le Pont »,

- d'aliéner la parcelle cadastrée section AO n° 213p, d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, à Monsieur Lucien DUPOUX, pour un montant de 6.000,00 euros.

**AUTORISE :**

- Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de dépôt de pièces pour la suppression de l'Etat Descriptif de Division.

- Monsieur Claude LEVY, Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme administrative par Monsieur le Maire de la Commune de Bormes les Mimosas.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : M. Claude LEVY**

**Commentaires :**

Monsieur Claude LEVY lit cette délibération.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FA/VA/CM – 2017/03/53 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sur ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 5211-10,

**VU** la délibération n°2014/04/29 en date du 16 avril 2014, visée par le contrôle de légalité le 18 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de missions complémentaires au Maire pour intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou pour les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**VU** la délibération n°2014/04/30 en date du 16 avril 2014, visée par le contrôle de légalité le 18 avril 2014, définissant les domaines dans lesquels Monsieur le Maire pourra intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle,

En conséquence, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision suivante prise en application de cette délégation :

**Décision n°2017/02/03** en date du 09 février 2017, reçue en Préfecture le 09 février 2017 portant désignation d'un avocat au Tribunal Administratif de TOULON, pour la requête enregistrée le 23 janvier 2017, sous le numéro 1700177-1, présentée par le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence « Les Pierres Blanches », représenté par son syndic en exercice, la société BILLON CGI, auprès du Tribunal Administratif de Toulon, tendant à annuler le permis de construire n° PC 08301916B0036, délivré le 21 juillet 2016, par le maire de Bormes les Mimosas, à Monsieur RICHTER Christophe, ainsi que la décision implicite de rejet du 20 novembre 2016, suivant le recours gracieux adressé le 20 septembre 2016.

Sur la page suivante, est inscrite la liste des marchés attribués depuis le 19 octobre 2016 :

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

DATE	N° MARCHE	INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE	MONTANT	
					HT	TTC
<b>notification</b>						
02/11/16	2016-17	Mission d'assistance technique, juridique et financière pour l'évaluation de modes de gestion et le renouvellement de la concession du port du Pradet à BLM	COGITE		17 675,00	21 210,00
17/11/2016	2016-13	Téléphonie mobile	COMPLETEL SAS/SFR		10 000,00	30 000,00
30/11/16	2016-21	maintenance vidéo protection	CIRCET	3 ans	12 039,85	14 447,82
07/12/16	2016-15	fourniture et acheminement d'électricité et services associés	DIRECT ENERGIE	01/01/2017 au 31/12/2019		104 164,37
08/12/16		Fourniture, livraison et pose d'un four électrique mixte	SODIMATCO		14 990,00	17 988,00
		création d'un ascenseur à l'hôtel de ville	ABB ARCHITECTES		12 000,00	14 400,00
14/12/16	2016-20	Mise en œuvre d'un ascenseur PMR et d'une plateforme handicapés - Lot 1 : Démolition, gros œuvre, VRD, menuiserie aluminium et autres	PIERSANTI	4 mois	27 875,40	33 450,48
14/12/16	2016-20	Mise en œuvre d'un ascenseur PMR et d'une plateforme handicapés - Lot 2 : Ascenseur et plateforme PMR	ERMHES	4 mois	29 924,00	33 197,30
21/12/16	2016-18	Mur dominant la cour de la police municipale	STABILISATION PROTECTION	2 mois	53 526,67	64 232,00
03/01/17	2016-24	mise en conformité école maternelle	PIERSOBAT	2 mois	33 844,50	40 613,40
04/01/17	2016-19	aménagement de la salle du conseil municipal - lot 1 maçonnerie cloison	ALCA	4 mois	75 034,40	90 041,28
04/01/2017	2016-19	aménagement de la salle du conseil municipal - lot 2 menuiserie bois et équipement spécifique	L'ANGLE	4 mois	55 912,50	67 095,00
06/01/17	2016-19	aménagement de la salle du conseil municipal - lot 3: électricité courants faibles audio vidéo	ENERGITEC ELEC	4 mois	34 370,62	41 244,74
06/01/17	2016-19	aménagement de la salle du conseil municipal - lot 4: plomberie sanitaire	ENERGITEC CVC	4 mois	3 490,00	4 188,00
17/01/17	2016-25	reconstruction balcons du musée	PIERSOBAT	2 mois	51 212,45	61 454,94

**PREND CONNAISSANCE : de la décision**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 08 MARS 2017**

Monsieur le Maire présente la décision et le tableau des marchés succinctement.

Monsieur le Maire finit le conseil municipal en rappelant qu'il y a bientôt quatre tours d'élection, deux pour les présidentielles et deux pour les législatives et indique que la présence des élus est conseillée et même obligatoire.

Madame PESTRE prend la parole concernant la Poste de Bormes, en signalant qu'elle va bientôt fermer. Elle souhaite faire passer le message aux borméens d'utiliser les services de la Poste au sein du village, au lieu d'aller dans d'autres bureaux de Poste dans la périphérie, sinon la Poste de Bormes fermera. Monsieur le Maire tient à rassurer l'élue et qu'il faut aussi continuer à aller à la Poste comme dans les commerces de proximité. Il nuance en disant que la Poste a d'énormes difficultés avec sa restructuration. Il termine en disant que la municipalité sera attentive à la recherche d'une solution pérenne.

**Fin de la séance**

**Pour votre information : la Direction Générale des services vous communique la date du prochain conseil municipal : le 12 avril 2017.**

**Le Maire de Bormes les Mimosas**

**Francois ARIZZI**